

**MONSWILLER** Communauté de communes de la région de Saverne

# Certifié sans chaudière

L'hôtel d'entreprises du Martelberg à Monswiller, baptisé Espace éco-entrepreneur, a été certifié « bâtiment passif » par la Fédération française de la construction passive. Une bonne nouvelle qui conforte son propriétaire, la communauté de communes de la région de Saverne, dans le choix qu'elle a fait de construire un équipement qui se passe de chaudière.



L'hôtel d'entreprises du Martelberg certifié bâtiment passif. De gauche à droite : Pierre Kaetzel, Sonia Kilhoffer et le certificateur Jean-Claude Tremsal.

PHOTO DNA

Ouvert depuis l'été dernier et inauguré en octobre 2015, l'Espace éco-entrepreneur de Monswiller peut s'enorgueillir d'avoir décroché la certification « bâtiment passif », c'est-à-dire, pour résumer, qu'il se passe de chaudière. Une distinction accrochée fièrement sur le bardage en bois à l'entrée du site. Quant à la définition du concept de « passif » pour une construction, elle est toute simple. « Un bâtiment passif se passe de chauffage », répond le président de la Fédération française de la construction passive, Jean-Claude Tremsal. Et en la matière, la communauté de communes de la région

de Saverne fait figure de pionnière. Ce qui réjouit son président, Pierre Kaetzel. « En France, on est en retard dans ce domaine sur les pays voisins comme la Suisse, l'Allemagne et l'Autriche », souligne le président. « Le coût de l'énergie en France est de 50 milliards d'euros par an, il pourrait être de zéro », ajoute Jean-Claude Tremsal. « Et ce d'autant plus que la technologie et les matériaux existent. » Reste à faire la promotion de ce savoir-faire, notamment en formant les artisans. Une formation qui est en route sur le pays de Saverne, plaine et plateau, par le biais de la plateforme locale de rénovation énergétique, également située dans cet

Espace éco-entrepreneur.

## « Un bâtiment passif se passe de chauffage »

La Fédération française de la construction passive est née il y a quatre ans à Saverne. Locataire de bureaux dans ce bâtiment passif, elle regroupe 110 entreprises. « Elle grandit tous les mois. Des organismes publics, des communautés de communes et des architectes font également partie de notre fédération », précise son prési-

dent. Et de rappeler les bases d'une bâtisse qui arrive à se chauffer sans chaudière, tout en étant agréable à vivre.

« Tout d'abord, il faut construire sans défaut, ne pas transformer le bâtiment en passoire énergétique. La plupart des constructions ne sont pas assez étanches à l'air », note Jean-Claude Tremsal, en précisant que les normes du bâtiment passif sont cinq fois plus sévères que celles du BBC (bâtiment à basse consommation). Il souligne aussi l'importance de la qualité de l'isolation, soit 40 cm d'isolant, sur les toits, les murs et les sols, posés de manière homogène. L'apport solaire est primordial grâce

aux surfaces vitrées. En analysant les besoins d'une construction, il rappelle que « 50 % des besoins pour chauffer une habitation ou des locaux professionnels sont apportés par le vitrage, 20 % par les personnes et les machines qui s'y trouvent et 30 % sont amenés par l'apport d'air neuf. » Il ne devient donc plus nécessaire, ni pour les logements individuels, ni pour les bâtiments publics, d'effectuer des investissements lourds en chaudières. « On investit une seule fois, dans du bon matériel isolant et dans du triple, voire du quadruple vitrage. » L'hôtel d'entreprises de Monswiller a satisfait à tous les critères du cahier des charges de la certification : énergétique, qualité de l'air, garantie de la consommation et de la pérennité du bâtiment au niveau des parois.

## Équipé d'appareils de mesure de la qualité de l'air

Modèle du genre, l'Espace éco-entrepreneur est équipé d'appareils de mesure et de contrôle de la qualité de l'air et du climat intérieur et extérieur. Lorsque le soleil brille et réchauffe la salle de réunion équipée de larges baies vitrées, la température intérieure incite à tomber les vestes !

Pour Jean-Claude Tremsal, « il y a un marché énorme à prendre en matière de construction publique ». Il cite en exemple des réalisations certifiées par sa fédération : une agence bancaire, une maison de l'enfance, des logements sociaux, des bureaux. « Ce n'est pas plus cher que des constructions traditionnelles, vu les économies d'énergie pour le chauffage », conclut-il de sa verve militante. Un message à l'attention des entreprises du bâtiment et des collectivités publiques. Pour aider à convaincre les sceptiques, l'Espace éco-entrepreneur se visite sur simple demande. « Nous avons décroché le label "pôle d'excellence rurale" (PER) pour cet hôtel d'entreprises au moment de sa construction pour son caractère innovant et nous continuons à lui faire honneur », rappelle Pierre Kaetzel. ■

S.G.